vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie
direction générale des enseignements

NOUVELLE CALÉDONIE

LYCEE GRAND NOUMEA

NUMERO DE L'ETABLISSEMENT : 9830557N

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2

SEANCE DU MARDI 2 AOUT 2016

Le Président :	Le Secrétaire de Séance :
LYCÉE DU GRAND NOUMÉA – LE PROVISEUR – NOUVELLE-CALÉDONIE	
Jean-Luc FAURE, Proviseur	Madame Liliane WANE-TREMOLIERES, Représentante élue des enseignants

LYCEE GRAND NOUMEA

NUMERO DE L'ETABLISSEMENT : 9830557N

Tableau de présence des membres du Conseil d'Administration N° 2 du Mardi 2 août 2016.

Qualités	*Noms*	*P*	*E*	*A*	*Qualités*	*Noms*	*P*	*E*	*A*
Membres de droit					**Parents**				
Chef d'établissement	**JL. FAURE**	X			Titulaires	**C. MALIAN**	X		
Adjoint	**F. GUIOCHET**	X				**M. LECOCQ**	X		
Cheffe des travaux	**V. BAULE**	X				**J-C JOUVENELLE**	X		
Agent comptable	**N. KEMPF**	X				**S. LAHAYE**	X		
C.P.E.	**B. PARISOT**	X				**N. LEE**	X		
						D. HUMBERT			X
Commune de Dumbéa	**A. BLANQUET**		X						
Personnalité qualifiée	**J-G DEWIMILLE**		X		*Suppléants*	H. BAEKELANDT			
Province Sud	**M. SAKO** (suppléant)		X			D. LETOCART			
Aire Drubéa-Kapumë	**M. KATE**			X		J. MORLET			
DFPC-NC				X		S. LISSARRAGUE			
						M. CANALDO			
Personnels d'enseignement et d'éducation									
Titulaires	**C. LECHAPT**	X			**Elèves**				
	V. TRUTRUNE		X		Titulaires	**L. METAIS**		X	
	V. BOIZEAU	X				**R. NYIKEINE**	X		
	J. ESPOSITO	X				**O. JAUD**	X		
	L. WANE	X				**J. O'CONNOR**	X		
	S. VIGIER	X							
					Suppléants	E. TAURU			
Suppléants	P. GOUZENES					A. OMNIWACK			
	M. MOREZZI					Y. SAIPO			
	M. PEBELLIER					M. CHATENAY			
	M. BATY								
	V. DUNIAS								
	A. HENNION								
Personnels ATOSS									
Titulaires	**J. YEIWENE**		X						
	C. PERROCHON	X							
	M-A VAMA		X						
	J. TEIVA	X							
Suppléants	P. VILLE								
	M. THONON								
	Y. CIMUTRU								
	U. DURVALINO								

NOMBRE TOTAL : 30 QUORUM : 16 PRESENTS : 20 ABSENTS : 10

QUORUM ATTEINT : ☑ **OUI**
☐ **NON**

LYCEE GRAND NOUMEA
9830557N

ORDRE DU JOUR / SOMMAIRE DU CA N°2 DU 2 AOUT 2016

Décisions, actes et documents annexes classés par nature	Pages n°	Délibérations	Avis
I. Questions relatives au fonctionnement : I.1 Adoption du procès-verbal du CA du 19/04/2016. I.2 Adoption de l'ordre du jour.	04/12 04/12	N°18/2016 N°19/2016	
II. Questions relatives à l'organisation et au contenu de l'action éducatrice : II.1 Répartition de la dotation horaire globalisée (DHG 2017)	05/12	N°20/2016	
III. Autres questions relatives au fonctionnement: Sans objet.			
IV. Questions relatives au domaine budgétaire : IV.1 Modifications du projet de voyage "LGN Across The Pacific" (Rotorua en remplacement de l'Australie), pour délibération et vote. IV.2 Projet de voyage au Vanuatu (2016), pour information. IV.3 Tarifs 2016 (perte de carte d'étudiant), pour délibération et vote. IV.4 Décisions budgétaires modificatives, pour délibération et vote et pour information. IV.5 Conventions et contrats, pour information, délibération et vote. IV.6 Mise au pilon de livres au CDI, pour délibération et vote. IV.7 Bilan moral et financier de l'AS, du FSE et de l'Amicale du lycée. IV.8 Bilan moral et financier des associations post-Bac.	06/12 07/12 07/12 07/12 08/12 09/12 09/12 09/12	N°21/2016 N°22/2016 N°23/2016 N°24/2016 N°25/2016	
V. Questions diverses : V.1 Questions des parents d'élèves V.2 Questions des personnels enseignants	10/12 11/12		

Le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FAURE.
La séance commence à 18h15.

Sont absents, excusés et non remplacés : Madame WAHUZUE-FALELAVAKI, Madame Amanda BLANQUET, Monsieur Jean-Gabriel DEMIVILLE, Monsieur Victor TRUTRUNE, Monsieur Dominique HUMBERT, ainsi que le représentant de la DFPC-NC.

Sont absents : Madame Marie-Anne VAMA, Mademoiselle Lola METAIS, Monsieur Jacques YEWEINE et Monsieur Miguel KATE.

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 20 pour un quorum de 30.
Le conseil d'administration est donc installé et peut siéger valablement. Sa composition est jointe en annexe.

La prise de notes et la rédaction du compte-rendu du conseil d'administration sont effectuées par Madame Liliane WANE-TREMOLIERES, représentante élue des personnels enseignants.

I. Questions relatives au fonctionnement :

I.1 Adoption du compte-rendu du conseil d'administration du 19 novembre 2015 :

Après que le Président se soit excusé de son retard, dû à un entretien avec les personnels en charge du projet « LGN Across The Pacific », le compte-rendu du précédent CA est adopté à l'unanimité des membres présents.

Conditions du vote :
Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° : 18/2016

I.2 Adoption de l'ordre du jour :

Au terme d'une lecture rapide de l'ordre du jour, tel qu'il a été proposé en accompagnement de la convocation au présent CA, le Président propose d'y ajouter, dans la rubrique « Questions relatives au domaine budgétaire », l'examen pour information du dossier « Projet VANUATU 2016 ».

Conditions du vote :
Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° : 19/2016

II. Questions relatives à l'organisation et au contenu de l'action éducatrice :

II.1 Répartition de la dotation horaire globalisée (DHG 2017) :

Après avoir rappelé aux membres du CA que la répartition de cette dotation, en préparation de la prochaine rentrée scolaire de février 2017, a déjà fait l'objet d'échanges constructifs au sein :

- de la commission vie lycéenne (CVL) ;
- du conseil pédagogique ;
- en commission permanente.

Le Président du CA précise que le montant de cette DHG (2 557,70 heures) est le résultat objectif de négociations conduites avec le Vice-rectorat en termes :

- de prévisions d'effectifs (1 515 élèves en pré-Bac et 345 étudiants en post-Bac pour la prochaine rentrée 2017) ;
- de structure pédagogique (nombre de divisions par niveau) ;
- d'heures à effectif réduit, notamment dans les filières technologiques.

Il ressort de ces échanges que le lycée du Grand Nouméa perdra quatre divisions de seconde en février 2017, du fait de l'ouverture du lycée du Mont-Dore. Cette fermeture sera équilibrée par l'ouverture de deux divisions de Première, par l'augmentation des effectifs d'étudiants accueillis en première année de BTS, de même que par la stabilisation des effectifs constatés en deuxième année de CPGE et DCG.

Le Président rappelle aux membres du CA son intention de reconduire globalement en 2017 les grands principes de la répartition qui avait été validés pour chaque discipline et pour l'année scolaire 2016, à l'exception toutefois – du moins en l'état actuel des besoins exprimés :

- des heures d'initiation à la Philosophie en classe de Première L ;
- des heures-groupes en EPS sur le niveau Terminale.

Le Président du CA précise également que cette DHG demeure prévisionnelle et qu'elle fera possiblement l'objet d'ajustements lors des affectations d'élèves en fin d'année, particulièrement sur le niveau Première.

Enfin, le Président informe les membres du CA des conséquences induites par cette DHG au niveau du TRMD (tableau de répartition des moyens par discipline). En termes de création et/ou de suppression de postes, le bilan est donc le suivant :

- suppression d'un poste d'agrégé en Lettres modernes, compensée par la création d'un poste CPGE en Lettres modernes, avec 4 heures de CSD au LLP ;
- suppression d'un poste de certifié en SES, compensée par la création d'un poste CPGE en SES (ECE1) ;
- suppression de deux postes de certifiés en Mathématiques, compensée par la création d'un poste CPGE en Mathématiques (ECE1) ;
- suppression d'un poste de certifié en Anglais LV1 ;
- suppression de deux postes à profil (CSTS) en STMS, compensée par la création de deux postes de certifiés en STMS ;
- création d'un poste de certifié en biochimie-biologie ;
- création d'un poste de certifié en Philosophie.

Les échanges portent alors sur les besoins d'heures groupe :

- d'une part en EPS, afin de maintenir l'offre d'enseignement des options pour les épreuves du baccalauréat ;
- d'autre part en anglais, pour les BTS SP3S (demande d'alignement sur les BTS ESF, bien que les référentiels soient différents, pour les mêmes épreuves finales),

Le Président indique qu'il dispose début août d'un crédit de 8h45 sur l'ensemble de la DHG ; celui-ci pourra être re-ventilé en fin d'année (2549,25 heures consommées actuellement) dès lors que la structure aura été stabilisée.
Au terme de cet échange, l'adoption de la dotation horaire globalisée 2017 est proposée aux membres élus du CA.

Conditions du vote :
Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° : 20/2016

III. Autres questions relatives au fonctionnement :

Sans objet

IV. Questions relatives au domaine budgétaire :

IV.1 Modification du projet de voyage « LGN Across The Pacific » :

Après avoir rappelé aux membres du CA que ce projet de voyage avait déjà fait l'objet d'une délibération pour vote le 19 avril dernier, le Président les informe de l'évolution récente de ce dossier, lequel s'est conformé *in fine* aux préconisations du dernier CA, relativement au choix d'une destination unique, à savoir la Nouvelle-Zélande (la moins coûteuse).
Les élèves de DNL se rendront donc – pour un premier groupe – à Corromandel, comme prévu initialement, et à Rotorua – pour le second groupe – en lieu et place de l'Australie. La participation des familles reste fixée à 100 000 XPF, celle des accompagnateurs (au nombre de deux) à 0 XPF et le budget prévisionnel du voyage se chiffre à 3 700 300 XPF.

Concernant enfin ce budget, le Président informe les membres du CA qu'il dégage encore un besoin de financement complémentaire de 356 254 XPF *a priori*. Celui-ci devrait être couvert en partie par une subvention en attente, issue de la Mairie du Mont-Dore. En tout état de cause, le Président suggère que le lycée respecte ses engagements à l'égard des élèves et des familles en couvrant – sur ses crédits "projet d'établissement", dès que la réponse de la Mairie du Mont-Dore lui aura été communiquée et sous réserve d'actions éventuelles liées à des collectes de fonds – le solde du financement nécessaire à l'équilibre du budget.

Après discussion, portant notamment sur le coût élevé de la participation des familles, la modification du projet de voyage « LGN Across The Pacific » est proposée aux membres élus du CA.

Conditions du vote :
Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° : 21/2016

IV.2 Projet de voyage au Vanuatu :

Examiné et adopté lors du dernier conseil d'administration du 19 avril 2016, le projet de voyage au Vanuatu est de nouveau soumis à l'appréciation des membres élus du CA.
Par courrier en date du 8 juillet 2016, le responsable du projet, Monsieur David GABRIEL-ROBEZ, sollicite de la part du lycée une subvention supplémentaire d'un montant de 50 000 XPF.
Le Président informe donc les membres du CA de son intention de répondre favorablement à cette requête, à l'instar de ce qui sera fait au bénéfice du projet précédent et sur crédits « projet d'établissement ».

IV.3 Tarifs 2016 (perte de carte d'étudiant) :

Madame Valérie BAULE, Directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques, explique aux membres du CA la problématique de l'attribution d'une carte, en début d'année scolaire et universitaire, aux étudiants relevant de formations post-Bac au sein du lycée du Grand Nouméa.

La perte de cette carte par certains étudiants conduit donc l'établissement à proposer qu'un tarif puisse être établi pour en assurer le renouvellement. Le tarif proposé est de 600 XPF pour l'année scolaire 2016.

Après discussion, l'adoption de ce tarif 2016 est proposée aux membres élus du CA.

Conditions du vote :
Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° : 22/2016

IV.4 Décisions budgétaires pour information et vote :

Madame Nathalie KEMPF, gestionnaire-agent comptable de l'établissement, présente aux membres du CA, pour délibération et vote, la décision budgétaire modificative N° 9 portant sur :

- la répartition des crédits globalisés :
  - 1 020 000 XPF : AP / Assurance élèves ;
  - 2 081 468 XPF : AP / Remboursement des frais de stage ;
  - 500 000 XPF : VE / Fonds social lycéen ;
  - 800 000 XPF : VE / Fonds d'animation et vie lycéenne.

- un prélèvement sur le fonds de roulement de 2 500 000 XPF (fonds de roulement au 31/12/2015 : 21 556 526 XPF – prélèvements déjà autorisés de 14 000 000 XPF, le 19 avril 2016), répartis comme suit :
    - 1 500 000 XPF : ALO / Maintenance (travaux électriques, matériels, réaménagements et climatisation) ;
    - 1 000 000 XPF : SRH / Maintenance (travaux à l'internat, en cuisine et à la lingerie).

Le total des recettes en 1ère et 2ème section est de 251 556 731 XPF et le total des dépenses est de 254 056 731 XPF.

Après discussion, il est procédé au vote de la DBM N° 9.

Conditions du vote :
Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° : 23/2016

Enfin, les DBM N° 4, 5 et 6 de l'exercice 2016 sont présentées pour information aux membres élus du CA (les DBM N° 7 et 8 seront présentées au prochain CA).

IV.6 Conventions et contrats :

Madame Nathalie KEMPF, gestionnaire-agent comptable de l'établissement, donne lecture et explications pour information du tableau récapitulatif des contrats et conventions signés avec les différents prestataires suivants :

- CEGELEC : Maintenance centrale incendie (09/05/2016)
    - durée : un an
    - montant : 312 375 XPF
- Microsoft (SHARP) : Licence Open Value pour l'établissement (20/06/2016)
    - durée : trois ans
    - montant : 1 344 000 XPF
- Océanie Location : avenant / impression à partir de clés USB (19/05/2016)
    - durée : trois ans
    - montant : 166 175 XPF par mois
- RATICAL : désinsectisation et dératisation (09/05/2016)
    - durée : un an
    - montant : 159 863 XPF
- Association PARTNER : Salon de l'Etudiant
    - durée : un an
    - montant : 70 000 XPF
- APAVE : vérifications électriques et gaz (09/05/2016)
    - durée : un an
    - montant : 618 573 XPF
- VELAYOUDON : Vidange du bac à graisse (09/05/2016)
    - durée : un an
    - montant : 233 972 XPF
- Association CPGE : occupation de la salle F306 (29/06/2016)
    - durée : un an

L'évocation du contrat avec l'association PARTNER donne l'occasion au Président de remercier et féliciter Madame Valérie BAULE pour l'excellent travail effectué dans l'organisation et l'aménagement du stand du LGN, lors du dernier Salon de l'Etudiant.

Monsieur James O'CONNOR, représentant élu des élèves et étudiants, remercie la direction du lycée pour la mise à disposition de la salle F306, de même que pour le canapé qui a été récemment installé dans ce local.

Enfin, il est proposé pour délibération et vote la signature d'un contrat de maître au pair concernant Mademoiselle Hnazine VALEFAKAAGA, pour une durée de travail de 16 heures au niveau de l'internat.

Après discussion, notamment sur les conditions du renouvellement de la convention avec l'auto-école "Dynamic" (possibilité de passer le permis de conduire pour les internes majeurs), le contrat de travail de Mademoiselle VALEFAKAAGA est proposé au vote des membres du CA.

Conditions du vote :
Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° : 24/2016

IV.6 Mise au pilon de livres au CDI :

Madame Nathalie KEMPF, gestionnaire et agent comptable du LGN, présente aux membres élus du CA la délibération portant sur la mise au pilon de livres issus du CDI.

Après discussion, portant notamment sur la nature de ces ouvrages (en fait, des cassettes vidéo et revues difficiles à recycler autrement), la mise au pilon des livres du CDI est proposée au vote des membres du CA.

Conditions du vote :
Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° : 25/2016

IV.7 Bilan moral et financier de l'AS, du FSE et de l'Amicale des personnels du lycée :

Ces différents documents n'ayant pu être examinés en séance, le 19 avril dernier, le Président fait lecture aux membres du CA du bilan moral et financier :

- de l'association sportive (AS) du LGN ;
- du foyer socio-éducatif (FSE) ;
- de l'Amicale des personnels du lycée.

Ces trois documents, dont le modèle méritera à l'avenir d'être uniformisé, sont joints en annexe.

IV.8 Bilan moral et financier des associations post-Bac :

De la même manière, le Président fait lecture aux membres du CA du bilan moral et financier :

- de l'association des étudiants de comptabilité et commerce (DCG) ;
- de l'association des CPGE ;
- de l'association « binaire » (BTS SIO) ;
- de l'association des étudiants de BTS SP3S ;
- enfin, de l'association calédonienne des experts de la vie quotidienne (BTS ESF).

Ces cinq documents, dont la plupart sont manuscrits, sont joints en annexe.

V. Questions diverses :

Le Président du CA annonce que pas moins de 15 questions diverses lui ont été une fois encore adressées par les représentants élus du conseil d'administration pour cette seconde séance de l'année.

V.1 Questions des parents d'élèves :

Concernant tout d'abord le manque de fontaines d'eau courante et leur accessibilité, le Président du CA rappelle qu'un budget conséquent a d'ores et déjà été engagé pour assurer le remplacement des fontaines existantes aux différents points d'eau de l'établissement. Celles-ci font l'objet d'actes récurrents de vandalisme : une fois encore, une majorité d'élèves souffre de l'inconséquence et des égarements d'une minorité de voyous !
Pour ce qui est de la ou des fontaines mises à disposition des élèves au sein du réfectoire, le Président du CA accuse réception de l'information selon laquelle la double fontaine mise à disposition des élèves dans la salle serait non seulement insuffisante mais aussi défaillante. Une étude sera conduite prochainement pour identifier les problèmes éventuels de maintenance liés à cet équipement.

Sur les questions liées à la cantine, le Président du CA s'étonne des incivilités dont les élèves pourraient à l'occasion faire l'objet (le témoignage d'Océane JAUD, représentante élue des élèves et étudiants est à ce titre éloquent) ; il s'engage, aux côtés de Madame Nathalie KEMPF, à en alerter les personnels de service à la demi-pension.
Concernant le manque de saveur et plus globalement le manque de qualité des plats servis aux élèves (trop de vinaigrette, viande insipide, trop de sauce...), le Président donne la parole à Madame Nathalie KEMPF, gestionnaire de l'établissement, laquelle rappelle que le lycée s'est engagé dans une démarche qualité, relativement à la quantité d'assaisonnement (sel, poivre, condiments...) qui accompagne chacun des plats servis aux élèves. Pour autant, l'information sera transmise à Monsieur Pascal VILLE, chef cuisinier, pour que des réponses argumentées puissent être données aux parents d'élèves.
Enfin, il est rappelé que le contrôle de l'assiduité des élèves, contrairement au collège, n'est pas effectué de manière systématique au lycée, concernant le degré de fréquentation des élèves à la demi-pension. Si les parents souhaitent être avertis de l'absence de leur enfant, ils peuvent l'exprimer par courrier en direction de l'établissement.

A propos du projet NEOBUS, dont le chantier a démarré depuis plusieurs semaines sur la Promenade de Koutio, le Président du CA informe les parents d'élèves que l'abri existant devrait être *a priori* conservé mais déplacé en direction du rond-point de Fréjus.

La question portant sur le manque d'éclairage dont pâtissent les internes et plus généralement les usagers du parking des personnels en fin de journée est ensuite évoquée. Il est précisé que la réhabilitation de l'éclairage est inscrite de longue date dans les travaux à effectuer par le Vice-rectorat au sein du LGN et que l'établissement ne dispose plus, sur son budget 2016, des moyens nécessaires pour équiper l'internat d'un abri en cas d'intempéries. En l'occurrence, l'autorisation préalable du cabinet d'architectes ayant œuvré à la construction du lycée apparaît comme nécessaire, sinon indispensable.

Concernant le problème de la drogue, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement, le Président du CA rappelle qu'une opération "chiens renifleurs" a déjà été diligentée en avril et à son initiative au niveau de l'Internat. Cette "descente" de la Gendarmerie, décidée suite à une suspicion de trafic portant sur quatre garçons hébergés à l'internat, n'a pas donné de résultats probants ; en tout état de cause, le trafic pressenti n'a pas pu être identifié.
Une opération supplémentaire sera organisée de la même manière, mais au niveau de l'externat. Elle visera quelques élèves pour lesquels des soupçons ont pu être portés par l'équipe "Vie scolaire". La date de cette intervention restera confidentielle.
Sur les abords immédiats du lycée, des opérations sont régulièrement conduites par la Gendarmerie et la Police municipale... Sans doute conviendrait-il de les conduire avec plus de discrétion.

V.2 Questions des personnels d'enseignement et d'éducation :

Le loyer proposé par l'établissement aux assistantes en langue hébergées dans les studios du Bâtiment F fait l'objet d'une interrogation des personnels, en comparaison des loyers proposés au lycée La Pérouse pour les mêmes publics.
Renseignements pris auprès du LLP, il apparaît que l'écart de prix constatés entre les différents loyers n'est pas si important (environ 38 000 XPF au LGN contre 31 000 XPF au LLP) et que l'équipement mis à disposition de chaque assistante soit sans commune mesure de ce qui est proposé dans l'un et l'autre établissement.
Certes, les assistantes du LGN ont un budget « transport » plus conséquent à supporter mais, comme le rappelle le Président du CA, la définition du prix des loyers n'est pas de la seule responsabilité de l'établissement ; il fait aussi l'objet d'indications précises transmises, à la demande du lycée, par le service des domaines.

La propreté des salles situées au rez-de-chaussée du Bâtiment D est également dénoncée en cas d'intempéries. Le Président fait remarquer aux membres du CA que le rez-de-chaussée du Bâtiment D ne constitue pas un cas particulier ; l'accès à l'escalier du Bâtiment B, donnant sur le parking des élèves, est lui aussi très souvent sali à la première pluie par le passage des élèves, en dépit de la zone d'asphalte qui précède l'escalier lui-même.
Le Président doute objectivement que l'aménagement d'un bandeau, en gravier ou quel que soit le revêtement choisi, puisse apporter une amélioration quelconque à l'état de propreté de cette partie de l'établissement. En tout état de cause, comme précisé plus haut, l'établissement ne dispose plus, sur son budget 2016, des moyens nécessaires pour envisager de tels travaux.

L'aménagement du parking des personnels est à son tour évoqué, en écho aux observations faites par le Président du CA le 19 avril dernier. Si le représentant de la Mairie de Dumbéa avait laissé entendre (réunion de présentation du projet NEOBUS, le 31 mai dernier) que le projet de parking, situé en contrebas de l'établissement sur l'avenue Paul-Emile VICTOR, n'était plus d'actualité, d'autres informations plus récentes laisseraient entendre que ce dossier serait toujours d'actualité.
Pour couper court aux tergiversations de toute sorte, le Président du CA s'engage à demander, auprès de la Mairie de Dumbéa, une présentation du projet lié au « cœur de ville » de Koutio, seul moyen pour ce qui le concerne de faire le point sur les aménagements prévus ou non.

En tout état de cause, du fait du lancement en septembre des travaux liés à la clôture du LGN, il semble inévitable que son tracé prenne en compte l'aménagement ou pas de ce parking "fantôme", sur l'axe de l'avenue Paul-Emile VICTOR.

Concernant la présence d'une version non authentique de Windows sur certains postes de l'établissement, le Président du CA s'en étonne et confirme que le lycée du Grand Nouméa – comme en atteste le contrat mentionné plus haut – a récemment souscrit une licence d'établissement auprès de Microsoft, dans le cadre du renouvellement du parc informatique.
De telles "scories" devraient à terme disparaître. En tout état de cause, il s'en inquiétera très prochainement auprès de l'équipe informatique du lycée.

La question des dispenses et inaptitudes en EPS fera l'objet d'une réunion spécifique, au retour des vacances d'août. Elle concernera l'ensemble des enseignants d'EPS du lycée, ainsi que les CPE et l'infirmière.
Les nouvelles dispositions retenues seront proposées au vote du CA en septembre, dans le cadre de la réécriture du règlement intérieur du lycée.

Les modalités de distribution des tee-shirts pour l'EPS, lors de la prochaine rentrée scolaire, ne seront pas non plus réglées en CA, au titre des questions diverses. Il conviendra de réunir prochainement l'ensemble des acteurs concernés (professeurs, FSE, APE et direction) pour parvenir à mettre en place une procédure simplifiée et consensuelle.
Cette réunion sera programmée en amont du prochain CA, entre la fin du mois d'août et le début du mois de septembre 2016.

Idem pour la fiche d'inscription à l'association sportive du lycée. Si le Président du CA ne voit aucun inconvénient à ce qu'elle soit intégrée au carnet de correspondance, même si ce dernier commence à prendre du volume..., il conviendra d'en examiner les modalités lors de la réunion programmée avec les enseignants d'EPS au retour des vacances d'août 2016.

Concernant enfin le devenir de la Prépa Santé-Social, le Président du CA précise que les négociations sont actuellement en cours pour obtenir, en dépit du fait que les démarches sont annoncées comme largement hors délais, la transformation de la FCIL (formation complémentaire d'initiative locale) en une classe préparatoire aux écoles paramédicales, dont le statut (PMED33101) a été clairement identifié et dont les moyens horaires pourraient possiblement intégrer la DHG de l'établissement.

L'une des raisons de cette volonté de changement se trouve dans le fait que les étudiants qui en relèvent – en l'occurrence Mademoiselle Océane JAUD, représentante élue des élèves et étudiants au sein du CA – ne peuvent aujourd'hui prétendre, ni au bénéfice d'une bourse d'études, ni au bénéfice d'un logement pour étudiant.

Par ailleurs, la charge de travail demandé aux enseignants est importante, notamment en termes de quotité horaire. Si ces heures d'enseignement ne peuvent être intégrées à leur service, il est plus que probable que la FCIL soit contrainte de fermer ses portes, aucun enseignant n'acceptant d'être rémunéré en HSE pour quatre heures et plus d'enseignement supplémentaires.

La séance du conseil d'administration est levée à 22h15.

LYCÉE DU GRAND NOUMÉA
LE PROVISEUR
NOUVELLE-CALÉDONIE

M. Marie Trémolières